

Additifs Français au règlement

« chiens de sauvetage »

Au 01/09/2017

Généralités :

- Seul le passage du **brevet** au **test de qualification** est autorisé sur le même **week-end**.
- La **progression** dans une spécialité s'effectue à partir du **test** de qualification.
- Pour passer à l'**échelon supérieur** dans la même spécialité, il faut obtenir le qualificatif **BON**.

Brevet

- La **validation d'un brevet**, quelle que soit la spécialité, est obligatoire pour accéder au test de qualification. Par contre il est possible pour une équipe de passer **un seul** brevet dans chaque spécialité.
- Pas d'attribution de qualificatif correspondant à la grille du règlement pour le brevet mais uniquement « **proposé** » ou « **échec** ».

Obéissance et dextérité :

- **Tirage au sort** : le juge peut décider d'effectuer un seul tirage au sort pour l'ensemble des exercices en échelon A et B (obéissance et diriger à distance). L'ordre des exercices est applicable à tous les compétiteurs dans l'échelon concerné.
- **Porter et remettre le chien** : Pour les conducteurs ayant des difficultés à porter leur chien, ils ont la possibilité de se faire aider par un auxiliaire.
- **Brevet « coucher libre »** : l'exercice est à effectuer individuellement
- **Passage de groupe** : les organisateurs de concours doivent penser à prévoir deux équipes cynophiles (mâle et femelle). Pour une question d'assurance ces derniers doivent être titulaires d'une licence valide et du CSAU.
- **Rapport d'objet** : l'objet est d'usage courant, non assemblé, utile et de la taille maximum d'une chaussure.

Spécialités :

- **Suite en ski en Avalanche** : compte tenu des risques de blessure et les problèmes logistiques pour réaliser cet exercice, la suite en ski n'est pas obligatoire. En échange, une suite au pied en raquettes sur un terrain enneigé et accidenté est préconisée sur une distance de 50 mètres, les skis peuvent être portés sur les épaules.
- **Recherche en Avalanche** : L'utilisation des skis est autorisée mais elle n'est pas obligatoire.